EXPOSITION

EXCLURE, PERSÉCUTER, RÉINTÉGRER : DES VICTIMES DE LA LÉGISLATION ANTISÉMITE À LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS (1940-1945)

26 janvier 2026 - 27 février 2026
Bibliothèque d'Assas
92 rue d'Assas
75006 Paris

De 1940 à 1944 la législation antisémite du régime de Vichy s’est appliquée à la Faculté de droit de Paris. L’exclusion des juifs de la fonction publique, actée dès la loi du 3 octobre 1940, conduisit à la fin des fonctions de cinq professeurs, William Oualid, Albert Aftalion, René Cassin, Henri Lévy-Bruhl et Roger Picard. Au cours de l’Occupation, des étudiants en droit, d’anciennes étudiantes et d’anciens étudiants de la Faculté de droit furent déportés comme juifs et assassinés par les nazis.

L’exposition « Exclure, persécuter, réintégrer. Des victimes de la législation antisémite à la Faculté de droit de Paris (1940-1945) » entend rappeler et analyser ces exclusions et persécutions au sein même de ce qui était la première faculté de droit du monde, en explorant les fonds documentaires conservés par la bibliothèque Cujas, les archives de l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les Archives Nationales, et le Mémorial de la Shoah.

Les documents exposés montrent comment la législation antisémite a été appliquée à la Faculté de droit de Paris et quelles formes de résistance se sont développées dans la communauté universitaire. Malgré la réintégration de ces professeurs, aucune cérémonie solennelle n’a cherché à réparer le préjudice de la discrimination qu’ils ont subie. La mémoire des étudiants

et étudiantes déportés et résistants s’est quelque peu effacée.

Quatre-vingts ans après la fin de la guerre, cette exposition est une forme de réintégration symbolique de ces victimes dans la mémoire de la Faculté de droit de Paris et des universités qui en sont les héritières.

Évènement réservé aux étudiants de l'université.

Une exposition en ligne complète les analyses relatives à l’histoire de la Faculté de droit pendant la Seconde guerre mondiale.